

1 - Personnel communal - Modification du temps de travail du personnel de l'école Jean Monnet - L'application de la réforme sur les nouveaux rythmes scolaires implique une modification du temps de travail du personnel communal de l'école Jean Monnet. Le Conseil, à l'unanimité des votants, fixe comme suit les nouveaux temps de travail pour les quatre agents concernés :

- ATSEM Principal de 2^{ème} classe passe à 33h50/semaine (contre 30h auparavant)
- ATSEM de 1^{ère} classe passe à 34h30/semaine (contre 31h45 auparavant)
- Adjoint technique de 2^{ème} classe passe à 31h50/semaine (contre 30h auparavant)
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe passe à 29h35/semaine (contre 28h auparavant).

2 - Nouveaux rythmes scolaires - Accord du Conseil, à l'unanimité des votants, sur les conventions ci-après à intervenir pour l'encadrement des Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP) pour l'année scolaire 2014-2015 :

Convention avec l'association EPAL - Animation et encadrement des groupes :

- Pour l'école Sainte Anne = 6 sur 36 semaines. Pour l'école Jean Monnet = 6 sur 14 semaines ; 5 sur 22 semaines.

La participation financière maximale est fixée à 47 984 €.

Convention avec l'OGEC de l'école Sainte Anne - Prise en charge des salaires des ASEM encadrant les enfants de petite et moyenne section (montant estimé 7 800 €) et dotation de 1 000 € pour achat de matériel. Paiement sur présentation de justificatifs.

3 - Renouvellement de la ligne de trésorerie - Accord du Conseil, à l'unanimité des votants, pour renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 250 000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole.

4 - Subvention complémentaire 2014 - Accord du Conseil, à l'unanimité des votants, pour accorder une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association Club de l'Amitié pour financer le déplacement d'une équipe du club qualifiée pour le championnat National de Pétañque Féminine à Port Barcarès (66).

5 - Indemnité de conseil au receveur municipal - Accord du Conseil, à l'unanimité des votants, pour allouer l'indemnité de conseil à M. Emmanuel LE PENNEC, nouveau trésorier de Lesneven et receveur municipal, conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983. Le taux de l'indemnité est fixée à 50 %.

6 - Maison de l'Enfance - Convention de partenariat avec la ville de Lesneven - Accord du Conseil, à l'unanimité des votants, pour autoriser le Maire à signer la convention de participation financière avec la ville de Lesneven pour les enfants de cette commune fréquentant le multi accueil de la Maison de l'Enfance « Le Petit Prince ».

7 - Demande d'acquisition d'une portion d'espace vert communal - Demande formulée par M. et Mme JESTIN Alain en vue d'acheter une portion d'espace vert communal devant leur propriété située 30, rue Jakez Riou, pour une surface d'environ 88 m².

- Avis favorable du Conseil, à l'unanimité des votants, au prix fixé par France Domaine, soit 34 €/m², tous frais à la charge des pétitionnaires, si le projet n'apporte ni réclamation, ni observation pendant l'enquête publique locale.

8 - Rapport annuel 2013 sur les services de l'eau et de l'assainissement - Le Conseil, à l'unanimité des votants, adopte le rapport.

→ **Service public de l'eau**

- l'eau est distribuée à partir du réservoir de 1 000 m³ du château d'eau de Poulpry. Elle provient :
 - de la station de pompage du Roudous. Elle a fourni 153 075 m³, soit 57,84 % de l'eau distribuée.
 - de l'usine de Kernilis gérée par le Syndicat du Bas-Léon. Elle a fourni 111 578 m³, soit 42,16 %.
- le débit moyen journalier du château d'eau de Poulpry est de 725 m³.
- la consommation a augmenté : + 7 177 m³. Le service compte 12 abonnés supplémentaires.
- la consommation moyenne par abonné, en légère augmentation, est de 110,10 m³.
- les résultats des analyses sont bons.
- Le taux moyen de nitrates de l'eau distribuée est de 31 mg/l avec un maximum de XX mg/l.

→ **Service public de l'assainissement**

- la station d'épuration du Merdy, de type « boues activées » a été mise en service en 2011.
- la gestion technique est assurée par la commune en régie directe.
- 621 abonnés sont raccordés à la station, soit + XX abonnés.
- le tonnage des boues produites est de 23,2 tonnes de Matières Sèches, évacuées suivant contrat par le Syndicat du Bas-Léon.
- la facture se décompose comme suit : 1,50 €/m³ d'eau consommée auquel s'ajoute la redevance pour modernisation des réseaux reversée à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne de 0,31 €/m³.

Le rapport est consultable en mairie.

9 - Lotissement communal de Park Hir - Prix de vente des terrains - Le permis d'aménager du lotissement à réaliser rue François Louis Blons est délivré. L'opération, qui comprend 36 lots, sera réalisée en deux tranches : 25 lots dans la 1^{ère} tranche et 11 lots dans la 2^{ème}.

- Les travaux de viabilisation de la 1^{ère} tranche devraient démarrer en novembre prochain pour s'achever en mars 2015.
- 4 lots dans la 1^{ère} tranche sont rétrocédés aux Consorts GUILLERM, conformément à l'acte passé lors de l'achat des terrains.
- Bretagne Ouest Accession s'est positionnée sur l'achat de 6 lots (3 lots dans chaque tranche) pour une opération de PSLA.
- La réservation des lots peut se faire dès à présent à la mairie, sous forme de promesse de vente qui sera signée chez notaire. Le coût de l'enregistrement de la promesse de vente, d'un montant de 125 €, sera à la charge des acquéreurs.

Le Conseil, à l'unanimité des votants, fixe le prix de vente des terrains du lotissement communal de Park Hir à 75 €/m².

10 - Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère - Validation des nouveaux statuts - Le Conseil, à l'unanimité des votants, valide les nouveaux statuts du SDEF qui lui permettront de contractualiser avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

11 - Règlement intérieur du Conseil Municipal - Conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation », le Conseil, à l'unanimité des votants, adopte le règlement intérieur du Conseil Municipal.

12 - Communauté de Communes du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes - Conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage aux communes - Accord du Conseil, à l'unanimité des votants, pour autoriser le Maire à signer les conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes, l'une pour la « voirie », l'autre pour les « bâtiments » et « fournitures courantes ».

13 - Décision modificative du budget de 2014 - Budget de la commune - Décision modificative n° 1-2014 - Le Conseil, à l'unanimité des votants, valide la décision modificative qui se résume comme suit :

► **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES

Imputation	Montant B.P. 2014	Montant D.M.	Total
Chapitre 11 - Charges à caractère général	667 380,00 €	42 200,00 €	709 580,00 €
Chapitre 12 - Charges de personnel et frais assimilés	764 530,00 €	30 000,00 €	794 530,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	115 900,00 €	0,00 €	115 900,00 €

Chapitre 22 - Dépenses imprévues	170 000,00 €	- 49 200,00 €	120 800,00 €
TOTAL BUDGET et DM	2 705 397,00 €	23 000,00 €	2 728 397,00 €

RECETTES

Imputation	Montant B.P. 2014	Montant D.M.	Total
Chapitre 73 - Impôts et taxes	1 611 761,00 €	20 000,00 €	1 631 761,00 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	3 000,00 €	3 000,00 €	6 000,00 €
TOTAL BUDGET et DM	2 705 397,00 €	23 000,00 €	2 728 397,00 €

▶ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES

Imputation	Montant B.P. 2014	Montant D.M.	Total
Opération 95102 - Acquisitions diverses	33 393,00 €	15 000,00 €	48 393,00 €
Opération 95156 - Grosses réparations église/chapelle	15 305,00 €	4 600,00 €	19 905,00 €
Article 020 – Dépenses imprévues	30 000,00 €	- 17 000,00 €	13 000,00 €
TOTAL BUDGET et DM	2 840 349,00 €	2 600,00 €	2 842 949,00 €

RECETTES

Imputation	Montant B.P. 2014	Montant D.M.	Total
Opération 95156 - Grosses réparations église/chapelle	18 955,00 €	2 600,00 €	21 555,00 €
TOTAL BUDGET et DM	2 840 349,00 €	2 600,00 €	2 842 949,00 €

Le compte rendu détaillé du conseil est consultable en mairie.